

Carte Grise en 2023 : Détails et Mises à Jour

Dorénavant, l'ensemble des requêtes associées à la carte grise de votre automobile doivent être effectuées sur le portail officiel de l'ANTS, via le lien : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Autrefois traitées par les préfectures, les actions telles que les demandes de cartes grises, les changements d'adresse, ou toute autre question pertinente, sont maintenant de la compétence de l'ANTS et doivent être gérées en ligne, en vous connectant à votre compte France Connect.

Si vous rencontrez des complications lors de vos transactions en ligne, vous pouvez solliciter l'assistance des maisons France Services, initiées par l'État. Ces points d'accueil publics disposent de spécialistes prêts à vous guider dans ces démarches, un accompagnement qui est entièrement sans frais, puisqu'il s'agit d'un service de l'État. En outre, d'autres options d'assistance et d'informations, y compris celles proposées par des garages homologués (pour plus d'informations concernant les garages dans le département 51, notamment "[garage Nice](#)"), sont à votre disposition. Vous y obtiendrez des précisions sur les modifications introduites en 2023, notamment les variations possibles dans le tarif de la carte grise de votre véhicule.

Ce tarif pourrait avoir subi une élévation due à plusieurs facteurs, comme le repositionnement à la baisse du seuil du malus écologique, impactant principalement les véhicules anciens et davantage polluants. Par ailleurs, la Région pourrait avoir revu à la hausse la taxe régionale liée à la carte grise. Pour une information plus exhaustive, n'hésitez pas à consulter le site de l'ANTS.

Références pratiques :

- Pour l'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- Pour le permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour la carte d'identité et le passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour prendre un rendez-vous en ligne : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

